

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

- Le tableau suivant est une mise à jour trimestrielle de la situation à titre d'information pour la ministre. Il fournit un résumé des travaux entrepris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 pour mettre en œuvre 22 recommandations découlant de l'examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle réalisé par le Conseil consultatif de l'accessibilité. Il sera affiché sur le site Web du Bureau de l'accessibilité du Manitoba (le Bureau).
- Au 1^{er} janvier 2023, neuf recommandations étaient achevées, onze étaient en cours de réalisation et deux devaient encore être mises en œuvre en 2023-2024.

Recommandation	Travaux réalisés à ce jour	État d'avancement et échéancier
-----------------------	-----------------------------------	--

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

<p>1. Effectuer un examen de tous les ministères pour s'assurer que le gouvernement du Manitoba respecte ou dépasse en tout temps les exigences des normes et agit comme chef de file et champion en ce qui concerne les dispositions sur l'accessibilité.</p>	<p>Les ministères ont rempli un formulaire de rapport de conformité en matière d'accessibilité, publié par le Comité directeur de l'accessibilité, afin de faire progresser l'accessibilité au sein de la fonction publique. Un rapport sur les conclusions issues des ministères, ainsi que des groupes de discussion de la fonction publique, sera présenté au Comité directeur de l'accessibilité au début de l'année 2023.</p> <p>La Commission de la fonction publique se sert du système de suivi des progrès du Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba pour faire le suivi de la mise en œuvre du Plan dans tout le gouvernement. Les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité alimentent le système de suivi des progrès à l'aide de rapports trimestriels. Les rapports trimestriels sur l'état d'avancement du Plan ont été reçus des ministères en décembre 2022.</p> <p>La Commission de la fonction publique a établi un nouveau Plan de deux ans pour 2023 et 2024, qui a été rendu public le 29 décembre 2022.</p> <p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité a organisé cinq groupes de discussion avec des sous-ministres adjoints, des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité et des membres du Réseau des fonctionnaires pour l'inclusion dans de nombreux ministères. Un groupe de discussion supplémentaire, réunissant des fournisseurs de services de première ligne, sera tenu d'ici la mi-janvier 2023. Les données de l'examen seront analysées en février, et une présentation décrivant les conclusions et les recommandations issues du projet sera faite au Comité directeur de l'accessibilité du gouvernement du Manitoba à la fin de l'hiver 2023.</p> <p>La Commission de la fonction publique coordonne les mesures de suivi établies par les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité et les champions de la diversité et de l'inclusion dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba.</p>	<p>Travaux en cours</p> <p>Le formulaire de conformité en matière d'accessibilité sera envoyé aux ministères tous les deux ans.</p> <p>Les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité ont reçu des rapports réguliers des ministères et un document de suivi sur le Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba.</p> <p>L'échéance de présentation du rapport d'avancement du Plan est fixée tous les deux ans (au cours de la deuxième année).</p> <p>À l'hiver 2023, une présentation sera faite au Comité directeur expliquant l'information recueillie dans le cadre des groupes de discussion et des formulaires de conformité.</p>
---	---	--

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

<p>2. Examiner le rôle des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité à titre d'éléments d'une stratégie importante permettant de revitaliser les engagements en matière de communication et de sensibilisation à l'accessibilité au sein des ministères.</p>	<p>Des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité ont été désignés dans tous les ministères.</p> <p>La Commission de la fonction publique a mis à jour le cadre de référence des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité, et celui-ci est en cours d'approbation finale. Ce cadre de référence sera communiqué aux coordonnateurs ministériels de l'accessibilité au début de l'année 2023.</p> <p>La Commission continue de rencontrer les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité chaque trimestre.</p> <p>La Section de la diversité et de l'inclusion continue à recevoir les mises à jour de la part des coordonnateurs par l'intermédiaire du système de suivi des progrès et travaille avec eux pour répondre aux questions ou aux préoccupations, le cas échéant.</p> <p>Une trousse à outils sur l'accessibilité et un répertoire d'aides fonctionnelles sont en cours d'élaboration et seront achevés au début de l'année 2023. Ces outils seront distribués aux conseillers en ressources humaines et aux ministères par l'intermédiaire des coordonnateurs ministériels de l'accessibilité.</p>	<p>Travaux en cours</p>
--	---	--------------------------------

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

<p>3. Veiller à ce que les communications et les services soient accessibles en tout temps à tous les membres du public.</p>	<p>La Division a mis sur pied un groupe de travail sur l'accessibilité. Le groupe de travail se penche actuellement sur la compilation des ressources de communication accessibles.</p> <p>La Division continue d'élaborer un plan de projet pour faire avancer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen et s'harmoniser avec la mise en œuvre de la norme en matière de renseignements et de communication accessibles.</p> <p>La Commission de la fonction publique a fourni des ressources facilitant la création de documents accessibles aux coordonnateurs, qui transmettent à leur tour l'information à leurs ministères. La Commission travaille toujours à la mise à jour des ressources tout en recherchant d'autres possibilités et outils de formation.</p> <p>La Commission coordonne la formation sur les documents accessibles. Cette formation sera offerte à tous les fonctionnaires.</p> <p>La Division a rédigé une série de messages de communication à l'intention des fonctionnaires sur les exigences de la norme en matière de renseignements et de communication accessibles. Ceux-ci seront diffusés dans le bulletin CONNEXIONS à l'échelle du gouvernement à partir du 9 janvier 2023. Le contenu comprendra de l'information sur l'offre de mesures d'adaptation et de renseignements en médias substitués.</p>	<p>Travaux en cours</p> <p>Travail continu visant à assurer l'application à l'échelle du gouvernement.</p> <p>Depuis mai 2022, des réunions trimestrielles sont organisées par la Division des communications et de la mobilisation et le ministère des Familles pour veiller à l'accessibilité des communications internes et externes.</p>
---	---	---

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

<p>4. Élargir l'offre de documents et d'information au public dans la langue ASL.</p>	<p>La Division a mis sur pied un groupe de travail sur l'accessibilité qui se penchera sur les lignes directrices et les procédures relatives à l'offre de services en langue ASL.</p> <p>L'E-Quality Communication Centre of Excellence a réalisé cinq vidéos contenant des renseignements relatifs à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et aux normes connexes. Ces vidéos seront publiées sur le site Web actualisé du Bureau de l'accessibilité du Manitoba une fois sa nouvelle version mise en ligne en 2023.</p> <p>Les documents relatifs au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba pour la période de réception des demandes de financement 2023-2024 comprendront des enregistrements en langue ASL de l'aperçu, des lignes directrices, et des formulaires de demande et de budget du Fonds, ainsi qu'une foire aux questions sur le Fonds. Ces documents seront mis en ligne d'ici la fin de janvier 2023.</p>	<p>Travaux en cours</p>
<p>5. Intégrer l'accessibilité dès les premières étapes de l'élaboration des projets et des programmes, particulièrement dans les processus d'approvisionnement.</p>	<p>Le Conseil consultatif de l'accessibilité prévoit fournir d'autres avis et formuler d'autres recommandations à la ministre concernant l'approvisionnement. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba coordonnerait tous les travaux de suivi au sein du gouvernement.</p> <p>En septembre 2022, le ministère du Travail, de la Protection du consommateur et des Services gouvernementaux a annoncé son engagement à intégrer une section dans le <i>Procurement Administration Manual</i> (manuel d'administration de l'approvisionnement) du gouvernement du Manitoba afin d'assurer une prise de conscience concernant les normes de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et de souligner la nécessité de tenir compte de ces normes dans les exigences des appels d'offres, le cas échéant.</p> <p>En décembre 2022, ce ministère a confirmé que du contenu en matière d'accessibilité serait intégré au manuel d'administration de l'approvisionnement. Ce contenu sensibilisera les parties aux normes d'accessibilité et insistera sur la nécessité pour toutes les parties de prendre en compte ces normes lors de la planification de leurs appels d'offres. Le ministère du Travail, de la Protection du consommateur et des Services gouvernementaux et le Bureau de l'accessibilité du Manitoba</p>	<p>Travaux en cours</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

	rédigeront et examineront ce contenu au début de janvier 2023.	
<p>6. Augmenter la transparence en matière de conformité gouvernementale et améliorer la collaboration avec le Conseil consultatif de l'accessibilité.</p>	<p>Les données relatives à la conformité ont été intégrées dans le rapport annuel sur l'accessibilité pour 2021-2022 de la ministre responsable de la Loi, qui a été présenté à l'Assemblée législative le 29 septembre 2022.</p> <p>La mesure de rendement suivante sera intégrée au rapport ministériel annuel sur l'accessibilité : « pourcentage d'organismes qui se conforment aux exigences d'accessibilité après avoir reçu un plan de mise en conformité ».</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité continuera de rencontrer le Conseil consultatif de l'accessibilité et de rassembler des données associées à la conformité vis-à-vis de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et de ses normes d'accessibilité.</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

<p>7. Offrir des ressources adéquates au Secrétariat.</p>	<p>Un agent responsable de la conformité en matière d'accessibilité s'est joint au Secrétariat en septembre 2022.</p> <p>Une étude d'impact pour 2023-2024 a été produite, dans laquelle il était demandé que des équivalents temps plein supplémentaires soient affectés au Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité. Une proposition de budget de fonctionnement pour le Secrétariat faisait également partie de l'étude d'impact.</p>	<p>Travaux en cours</p>
<p>8. Veiller à ce que les activités de conformité soient plus transparentes, grâce à des rapports annuels.</p>	<p>Le Secrétariat a apporté la dernière touche aux chiffres en matière de conformité pour 2021-2022, et ils figurent dans le rapport annuel 2021-2022 sur l'accessibilité.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>
<p>9. Mesurer l'incidence des normes sur l'amélioration de l'accessibilité et en faire état publiquement.</p>	<p>Les travaux relatifs à cette recommandation n'ont pas encore commencé outre la collecte initiale de données de recherche.</p> <p>On s'attend à ce que l'opinion publique sur l'incidence perçue des normes sur l'amélioration de l'accessibilité émerge au cours des consultations liées à l'examen quinquennal indépendant de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains en 2023-2024.</p>	<p>Travaux en cours</p>
<p>10. Établir des protocoles du Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité pour signaler et régler les plaintes relatives aux normes d'accessibilité.</p>	<p>La politique et les procédures visant le traitement des plaintes concernant les allégations de non-conformité ont été téléversées sur le site Web de la conformité en matière d'accessibilité et peuvent être consultées par le public.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>
<p>11. Réévaluer le rétablissement du seuil inférieur de 20 employés ou plus applicable aux organismes qui doivent documenter leurs politiques et rendre ces politiques accessibles au public.</p>	<p>Les travaux concernant cette recommandation n'ont pas encore commencé.</p>	<p>Aucune mesure prise jusqu'à présent, mais on compte en prendre</p> <p>Révision en 2024-2025</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

<p>12. Améliorer considérablement la mobilisation et la sensibilisation des entreprises et des organismes assujettis aux exigences.</p>	<p>Pendant la Semaine de la PME du Manitoba qui s'est tenue à la mi-octobre 2022, le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a diffusé des publicités dans 18 quotidiens hebdomadaires et communautaires de la province pour sensibiliser la population à propos de l'accessibilité et des normes connexes.</p> <p>Le Bureau a publié les numéros 26 et 27 du bulletin Accessibility News (en anglais seulement) en octobre et en décembre 2022, respectivement. Ces numéros comprenaient des ressources conçues pour aider les organismes à approfondir leurs connaissances sur la création de documents accessibles, l'adoption de pratiques d'accessibilité pour le retour à l'école et le travail en personne, et les moyens d'aider les entreprises à créer une culture de travail fondée sur l'inclusion, ainsi qu'un résumé approfondi du webinaire de la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH) 2022 consacré à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba et le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité ont établi cette mesure comme objectif de travail permanent.</p> <p>Le Bureau a engagé un spécialiste des communications et de la mobilisation à temps plein, et le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba mène régulièrement des activités de sensibilisation.</p>
--	---	--

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

<p>13. Améliorer la communication, la mobilisation et la sensibilisation dans les collectivités situées à l'extérieur de Winnipeg.</p>	<p>Pendant la Semaine de la PME du Manitoba qui s'est tenue à la mi-octobre 2022, le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a diffusé des publicités dans 18 quotidiens hebdomadaires et communautaires de la province pour sensibiliser la population à propos de l'accessibilité et des normes connexes. L'événement tenu dans le cadre de la JIPH (1^{er} décembre) s'est déroulé à distance plutôt qu'en personne, afin de permettre à des personnes de collectivités éloignées d'y prendre part.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p> <p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba et le Secrétariat chargé de l'observation des dispositions sur l'accessibilité ont établi cette mesure comme objectif de travail permanent afin d'accroître la portée des efforts de sensibilisation.</p>
<p>14. Veiller à ce que le Bureau de l'accessibilité du Manitoba respecte ses engagements en matière de français.</p>	<p>La conception d'une nouvelle version en français du site Web www.accessibiliteMB.ca fait partie du processus de refonte du site mené au cours de l'année 2022 et au début de l'année 2023.</p> <p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba s'est engagé à fournir les renseignements relatifs aux normes d'accessibilité, aux ressources et aux formations en français et en anglais, ce qui comprend la publication simultanée des contenus du nouveau site Web dans les deux langues.</p> <p>Les documents en français relatifs au programme de subventions au titre du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba sont affichés sur le Web, et un webinaire d'information en français est tenu au cours de chaque période de réception des demandes de financement.</p>	<p>Travaux en cours</p>
<p>15. Remplacer le titre du règlement par le Règlement sur les normes de service à la clientèle accessible, pour l'harmoniser avec les autres normes d'accessibilité.</p>	<p>Cela fait partie des travaux législatifs qui seront entrepris en 2022-2023 ou 2023-2024. L'échéancier reste à déterminer.</p>	<p>Aucune mesure prise jusqu'à présent, mais on compte en prendre</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

16. Veiller à ce que les organismes aient accès à des ressources et à un soutien financier pour appliquer cette norme.	<p>Le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba a été officiellement lancé le 14 février 2022, et le premier processus de réception des demandes de financement s'est terminé le 15 avril 2022.</p> <p>La ministre responsable de l'Accessibilité a approuvé 30 projets et un montant total de 756 300 \$ à attribuer à des organismes des secteurs commercial, sans but lucratif et public. Ces projets doivent être achevés d'ici le 31 mars 2023.</p>	Mise en œuvre ou réglée
17. Améliorer l'aspect et le contenu du site Web AccessibiliteMB.ca pour faciliter l'accès aux outils et aux ressources.	<p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba collabore avec un concepteur et développeur Web spécialisé dans la création de sites Web accessibles pour veiller à ce que le site www.accessibilityMB.ca respecte le niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1 du World Wide Web Consortium et affiche une meilleure navigabilité. Ce projet sera terminé au début de 2023.</p> <p>Le Bureau procédera à la mise en œuvre d'un processus par lequel le site Web sera évalué chaque année par un spécialiste en accessibilité qui travaille avec des utilisateurs testeurs en contenu réel.</p> <p>La Division des communications et de la mobilisation travaille actuellement à conclure une entente avec un fournisseur pour faciliter la mise à niveau des sites Manitoba.ca, dont AccessibiliteMB.ca.</p>	Travaux en cours

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

<p>18. Moderniser les ressources du Bureau de l'accessibilité du Manitoba et ses campagnes de sensibilisation pour qu'elles demeurent pertinentes et utiles.</p>	<p>Le numéro 26 du bulletin Accessibility News du Bureau de l'accessibilité du Manitoba propose des ressources pratiques pour la création de documents accessibles dans différents formats (Word, PDF, Excel).</p> <p>Le Bureau ajoutera une page Web sur le portail d'apprentissage sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains qui permettra au public de télécharger ses modules d'apprentissage. Ainsi, les modules pourront être intégrés dans la formation déjà en place au sein de l'organisme et dans le système de gestion de l'apprentissage de Perfectionnement et formation.</p> <p>En 2023, un nouveau module de formation sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles sera ajouté à la version actuelle du portail d'apprentissage sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains.</p>	<p>Travaux en cours</p>
<p>19. Veiller à ce que l'engagement du Manitoba à l'égard de l'accessibilité soit bien géré.</p>	<p>Des démarches sont en cours pour pourvoir les postes permanents de commis financier 3 et de directeur du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba au début de l'année 2023.</p> <p>Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba a accueilli un nouveau directeur général en avril 2022, un nouvel analyste politique principal (congé de maternité) en octobre 2022, et un spécialiste des communications et de la mobilisation en décembre 2022.</p>	<p>Travaux en cours</p> <p>De nouveaux membres du personnel responsable de l'élaboration des politiques ont été affectés au Secrétariat.</p>
<p>20. Continuer de surveiller les répercussions financières des recommandations sur les personnes concernées.</p>	<p>Des analyses de coûts sont réalisées dans le cadre de l'élaboration de chaque norme d'accessibilité.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>
<p>21. Nommer un membre supplémentaire au Conseil consultatif de l'accessibilité pour augmenter la diversité des points de vue.</p>	<p>Un neuvième membre a été nommé au Conseil consultatif de l'accessibilité le 15 février 2022 pour une durée de trois ans. Cette personne s'identifie comme un membre de la communauté des personnes sourdes et malentendantes et est un fervent défenseur des droits des personnes handicapées.</p>	<p>Mise en œuvre ou réglée</p>

Examen quinquennal de la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle 2021 : état d'avancement des recommandations au 31 décembre 2022

22. Demander à tous les membres des organismes, des conseils et des commissions d'indiquer leur situation de handicap, le cas échéant, au cours du processus de nomination.	<p>Le Bureau des organismes, des conseils et des commissions a mis à jour le langage inclusif de son formulaire de candidature au processus de nomination à un organisme, à un conseil ou à une commission.</p> <p>Les travaux sont en cours pour intégrer une formation sur l'accessibilité au processus d'intégration normalisé pour tous les nouveaux membres des organismes, conseils et commissions.</p>	Mise en œuvre ou réglée
--	---	--------------------------------